



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal  
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et  
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

## COMMISSION COMPETITIONS

**Mercredi 7 juin 2017 à 18 heures  
au siège du CD 31**

### Présents :

- Responsable : Francis Ricard
- Secrétaire du CD 31 : Marie Madeleine Clamens
- Secteur de Toulouse : Frédéric Debezi
- Secteur du Comminges : Chantal Cassaigneau
- Secteur des 4 Vallées : Valérie Sarman et Delphine Mondragon
- Secteur de Carbonne : Pierre Jouany
- Secteur de Grenade : Jean Bernard Vignères et Rolland Dallier
- Secteur de Muret : Alain Pinaud
- Secteur de Pibrac : Alain Azéma
- Secteur du Grand Lauragais : Gilbert Ducasse et Thierry Lacroux

Plusieurs personnes ont répondu à l'invitation et participent à cette réunion de travail : Denis STIBAC (GLS), Robert MUNGUIA, SANZ Brigitte, SARRAUTE Jean Michel, BUISAN Gilbert (4 Vallées), CROZET Raphael (Pibrac).

### Projet de calendrier 2018 :

Après avoir remercié la présence de tous les assistants, Francis donne la feuille de route :

- Depuis quelques années, la Ligue Midi-Pyrénées puis la commission territoriale (en 2017) a adopté une chronologie de qualification aux divers championnats régionaux et de France :
  - o Qualificatifs secteurs
  - o Qualificatif au championnat régional
  - o Championnat Régional
  - o Championnat Départemental
  - o Championnat de France
- En 2017, le CD 09 n'a pas respecté cet accord et la commission territoriale lui a demandé de la respecter pour 2018 (réponse après le 8 juin)
- Cette chronologie induit le positionnement de ces compétitions sur le calendrier
- Pour 2018, le CD 31 maintiendra les championnats de secteur avec l'attribution du titre de champion.
- Respecter les délais de 15 jours minimum entre les qualificatifs Ligue et les championnats régionaux
- Respecter le délai de 3 semaines minimum entre un championnat départemental et un championnat de France.
- Pour 2019, la FFPJP prépare un projet visant à uniformiser sur tout le territoire national les dates et modalités des championnats départementaux et régionaux. Nous en saurons plus à la fin de l'année.

Tous les membres de la commission se mettent au travail, sur un panneau mural, et élaborent le projet de calendrier ci-joint.

Comme ce projet respecte toutes les contraintes précitées, la commission l'adopte et le proposera au comité directeur.

Chaque participant (membre du CD 31 ou invité) a pu ainsi mesurer l'étroitesse de marge de manœuvre et comprendre la complexité de la tâche.

### **Compétitions à tours de qualifications**

Comme prévu à la commission de Janvier, chaque membre devait réfléchir sur une régulation de ces compétitions.

Un débat s'engage, dans lequel chacun peut s'exprimer et après plusieurs votes, la commission retient plusieurs propositions :

- Communes à toutes ces compétitions :
  - o Elles devront avoir la dotation d'un régional :
    - Triplettes seniors (et 55 ans et plus) : 2250€
    - Doublettes seniors (et 55 ans et plus) : 1500€
    - Triplettes féminines : 1000€
    - Triplettes mixtes : 1000€
    - Triplettes vétérans : 1000€
    - Doublettes mixtes : 750€
  - o Un même club ne pourra organiser qu'une seule compétition de ce type par an
  - o Les finales (de deux compétitions différentes) ne pourront pas se dérouler à la même date
  - o Elles ne bénéficieront d'aucune protection
- Pour les compétitions réservées aux vétérans et aux plus de 55 ans
  - o Elles devront se dérouler du 1° Janvier au 30 Juin et du 1° Octobre au 31 Décembre
- Pour les compétitions réservées aux seniors (hors 55 ans et plus)
  - o Elles devront se dérouler entre la dernière journée de CDC et le premier qualificatif aux championnats départementaux

La séance est levée à 22 heures.

